



Le nouveau pouvoir urbain en 2014 : les maires des villes de plus de 30 000 habitants

Luc Rouban

► To cite this version:

Luc Rouban. Le nouveau pouvoir urbain en 2014 : les maires des villes de plus de 30 000 habitants. [Rapport de recherche] CEVIPOF. 2014, pp.9. hal-01064762

HAL Id: hal-01064762

<https://sciencespo.hal.science/hal-01064762>

Submitted on 17 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Elections municipales

2014

Les enjeux

Le nouveau pouvoir urbain en 2014 : les maires des villes de plus de 30 000 habitants

N°11

Mai 2014

Luc Rouban

Directeur de recherche CNRS

www.cevipof.com



SciencesPo.

CEVIPOF
CNRS

Centre de recherches politiques

N°11
Mai 2014

Luc Rouban
Directeur de recherche CNRS

Le nouveau pouvoir urbain en 2014 : les maires des villes de plus de 30 000 habitants

En quoi les élections municipales de 2014 ont-elles vraiment changé le profil des élites urbaines ? Ces élections, marquées par la défaite brutale du PS comme par la perte des bastions communistes, notamment dans l'ancienne « ceinture rouge » de Paris, ont fait apparaître, semble-t-il, un personnel politique nouveau. Pour mesurer la portée de cette nouveauté, on retiendra donc ici la population des maires des villes de plus de 30 000 habitants en menant la comparaison avec les élections de 2008 et en gardant donc la même liste de communes de métropole comme des départements d'outre-mer (DOM)¹.

Sur les 260 communes concernées, 64 ont connu une alternance, 62 voyant un maire de droite remplacer un maire de gauche et 2 seulement voyant un maire de gauche succéder à un maire de droite². Au total, si l'on regroupe en deux grandes catégories politiques de droite³ et de gauche, il apparaît que 65,8 % des communes de plus de 30 000 habitants sont dirigées en 2014 par un maire de droite (et donc 34,2 % par un maire de gauche) alors que la droite n'en détenait que 41,2 % en 2008 et la gauche 58,8 %.

L'évolution par étiquette rend également compte de cette profonde transformation. Étant donné le nombre de listes étiquetées « divers droite », « divers gauche » ou de « rassemblement », on a choisi de caractériser l'étiquette par celle du candidat tête de liste puisque c'est lui qui anime la campagne et choisit in fine les adjoints, ce qui n'est pas allé sans quelques conflits entre l'UMP et l'UDI lors de la mise en place des équipes municipales. Entre 2008 et 2014, le PCF et le Front de gauche (FDG) réunis sont ainsi passés de 13,8 % des communes de plus de 30 000 habitants à 9,2 %, le PS et ses alliés radicaux ou écologistes de 45 % à 25 %, la famille centriste de 10 % à 15 % et l'UMP et ses alliés de 31,2 % à 49,6 %, ces chiffres ne prenant pas en compte les deux élus FN ni Gilles Simeoni, le maire nationaliste corse de Bastia. On voit donc que le PS a perdu près de la moitié des villes qu'il détenait en 2008.

¹ Cette banque de données a fait l'objet d'une déclaration 2-13090 à la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL). Les informations enregistrées sont réservées à l'usage exclusif du CEVIPOF dans le cadre d'une étude sociologique et ne peuvent être communiquées que dans le cadre de la diffusion des résultats de la recherche. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à M. Luc Rouban, Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF – UMR n° 7048, 98, rue de l'Université, 75007 Paris). Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

² À savoir Cécile Helle à Avignon, mais qui a perdu la présidence de la métropole du Grand Avignon face au candidat UMP et Frédéric Chéreau à Douai.

³ On a intégré à la droite les deux maires FN de Béziers et de Fréjus ainsi que le maire nationaliste corse de Bastia en partant du critère que le nationalisme est plutôt une valeur de droite.

1/ La fermeture des profils sociaux

Conformément à un parti pris de sociologie politique réaliste, les professions ont été codées non pas telles qu'elles apparaissent au début de la vie professionnelle mais telles qu'elles sont au moment de l'inscription dans la compétition électorale. Il faut également prendre en considération les fausses appellations, par exemple, de « consultants indépendants » qui travaillent en fait pour une collectivité locale dans la mise en place d'événements ou d'activités artisanales.

L'analyse par catégorie fine montre que les employés et les ouvriers du secteur privé sont encore plus rares en 2014 qu'en 2008 (Tableau 1). Contrairement à ce qui a été soutenu, à partir d'exemples très ciblés d'alternance à droite dans la région parisienne, la proportion de maires cadres du secteur privé est restée très stable alors que celle des cadres du secteur public n'a perdu qu'un point. On n'enregistre qu'une légère hausse de la part des professions libérales et des patrons (auxquels est associé le cas unique de Joséphine Kollmannsberger, maire UMP de Plaisir, qui est metteur en scène de théâtre). Les enseignants, quel que soit leur niveau professionnel, perdent du terrain, ce qui est dû à la raréfaction des maires socialistes. En revanche, la proportion des hommes et femmes d'appareil qui proviennent des entourages locaux (cabinets de maires, collaborateurs de conseils généraux ou régionaux ou bien d'EPCI) continue d'augmenter allègrement pour représenter en 2014 le quart de tous les maires. À cela, il faut ajouter la part également croissante prise par les professions politiques dans lesquelles ont été intégrés les assistants parlementaires ou les collaborateurs d'élus au niveau national.

Tableau 1 - Les professions des maires en %, villes de plus de 30 000 habitants, 1983-2014

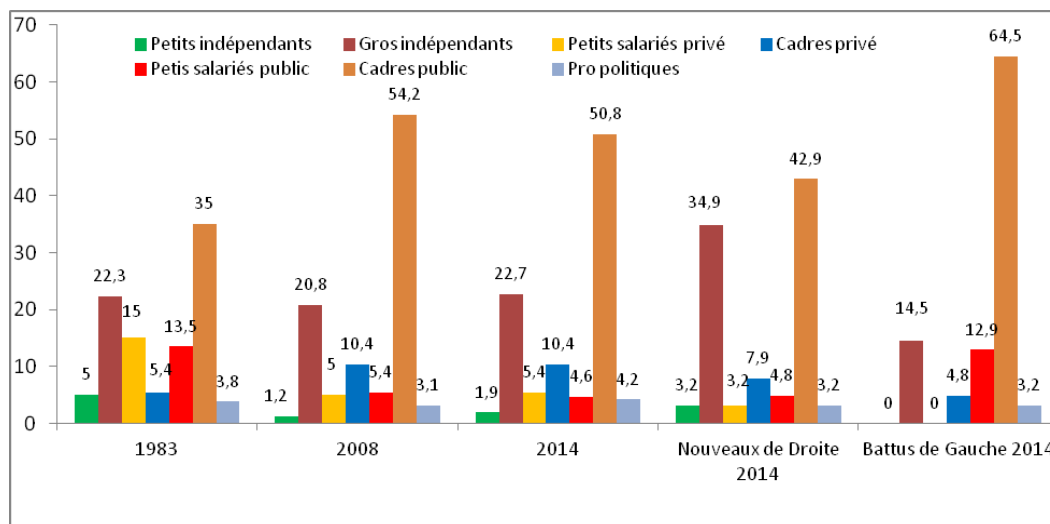
	1983	2008	2014
Ouvriers et employés du privé	12,7	1,2	0,4
Employés du public	4,6	1,2	1,2
Petits indépendants	5	1,2	1,9
Professions intermédiaires privées	2,3	3,5	5
Professions intermédiaires publiques	1,5	1,9	2,7
Cadres du privé	5,4	10,4	10,5
Cadres du public	15,4	13,5	12,3
Entourages locaux et cadres territoriaux	0,8	20,4	25
Hommes/femmes politiques	3,8	3,5	4,2
Instituteurs	7,3	2,3	0,8
Professeurs du second degré	14,2	13,8	8,5
Universitaires	4,2	6,2	5
Médecins	5,4	5,8	1,5
Avocats	7,3	5,4	6,9
Autres professions libérales et industriels	10	10	14,2

Source : Enquête Luc Rouban

Si l'on réunit des professions en grandes catégories par niveau et par secteur, les équilibres atteints en 2008 n'ont pas été bouleversés en 2014 puisque les cadres du secteur public au sens large (comprenant pour toutes les dates les personnels appartenant aux entourages d'élus) constituent toujours la majorité des maires alors que les catégories modestes, qu'elles relèvent des professions indépendantes, des salariés du privé comme du public, ne représentent plus en 2014 au total que 12 % des maires comme en 2008 contre 33,5 % en 1983. Dans l'ensemble, le recrutement social des maires des grandes villes n'a pas changé. La part des employés et des ouvriers du privé comme celle des instituteurs a poursuivi son déclin.

La proportion des femmes, quant à elle, reste stable à 12,3 % en 2008 comme en 2014, leur proportion étant la plus importante sous l'étiquette PS (16,9 %) et sous l'étiquette PCF ou Front de gauche (16,7 %) alors qu'elles sont bien moins nombreuses à la tête des listes UMP et alliées (10,9 %) ou des listes de la famille centriste (7,7 %). Quant à l'âge moyen, contrairement à ce que l'on peut croire en évoquant quelques cas de jeunes primo-accédants, il reste le même, s'établissant toujours à 56 ans en 2014 comme en 2008.

Figure 1 - Les maires de 1983 à 2014 : Répartition par secteur et niveau professionnel en %

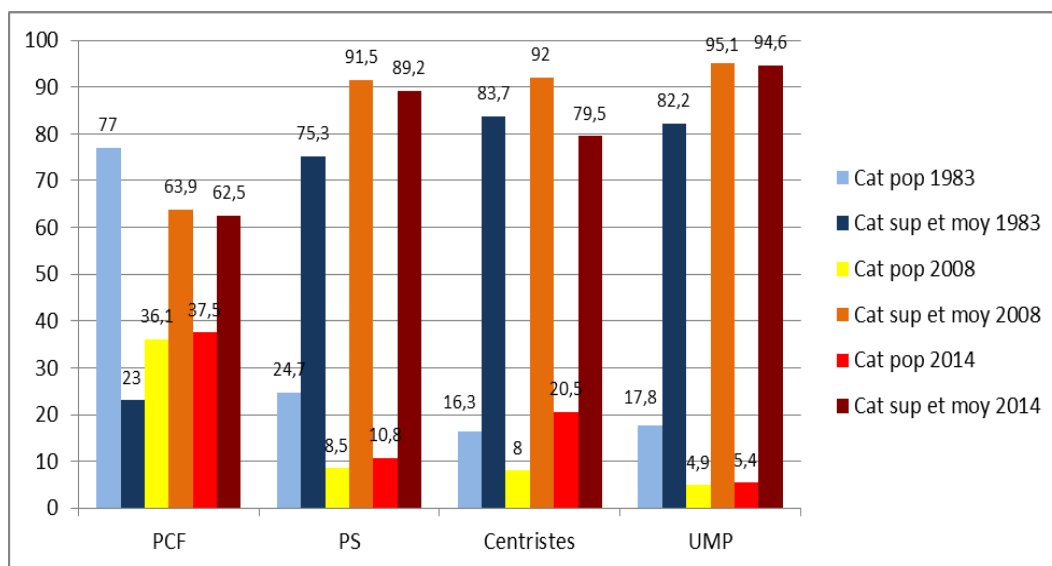


Source : Enquête Luc Rouban

Le détail des professions par étiquette est lui-même assez significatif. Les seuls maires ouvriers, employés du privé ou professeurs des écoles se rencontrent en 2014 seulement sous l'étiquette PCF ou Front de gauche. Les employés du public, les petits indépendants et même les professions intermédiaires du public ne se rencontrent qu'à l'état de traces sous les étiquettes de gauche et centristes. Les cadres du privé sont eux-mêmes rares, 12 % environ à l'UDI comme à l'UMP, 8 % au PS. Les cadres du public stricto sensu (hors enseignement et fonctions politiques d'entourage) constituent 15 % des maires PS, 10 % des maires centristes et 14 % des maires UMP. Les enseignants du second degré sont toujours les plus nombreux au PS (20 %) tout comme les universitaires (11 %), suivi par le PCF ou le FDG (respectivement 8 % et 4 %). Les membres des entourages locaux représentent plus de 37 % des maires PCF ou FDG, 25 % des maires PS mais aussi 21 % des maires centristes et 24 % des maires UMP. Les médecins ont presque disparu (un chez les centristes, trois à l'UMP), les avocats se rencontrent surtout à l'UMP (10 %) et chez les centristes (8 %), tout comme les autres professions libérales et les dirigeants d'entreprise (20 % à l'UMP, 10 % chez les centristes, 8 % au PS).

L'analyse par étiquettes montre une assez grande stabilité des profils sociaux entre 2008 et 2014, la seule inflexion concernant la part plus importante prise par les maires de catégorie socioprofessionnelle modeste chez les centristes. Au total, les catégories populaires sont presque inexistantes à droite comme au PS et constituent un peu plus du tiers des maires PCF ou Front de gauche. Ces calculs ne prennent pas en considération les deux maires FN, qui appartiennent tous deux à des professions supérieures (Robert Ménard à Béziers est un journaliste connu et David Rachline à Fréjus est un professionnel de la politique) ni le maire nationaliste corse de Bastia, Gilles Simeoni, qui est avocat et appartient aux personnalités insulaires.

Figure 2 - Les maires de 1983 - 2014 : Origines professionnelles par étiquettes en %



Source : Enquête Luc Rouban

La présentation de la Figure 2 peut être affinée en ne sélectionnant que les catégories professionnelles supérieures du privé et du public (dans ce dernier cas, on a écarté les enseignants du second degré intégrés aux catégories moyennes). On voit alors que la part des seules professions supérieures du privé est passée en moyenne de 31,2 % en 2008 à 33,1 % en 2014 et celle des seules professions supérieures du public a gagné trois points, passant de 43,5 % en 2008 à 46,5 % en 2014, notamment sous l'étiquette UMP (montant de 39,5 % à 45,7 %).

2/ Les nouveaux professionnels de la politique

Qu'en est-il des nouveaux maires élus sur des listes UMP, UDI ou « divers droite » qui ont remplacé des maires PS ou PCF ? Ce groupe est effectivement plus jeune en moyenne (49 ans). La seule différence socioprofessionnelle qui les caractérise tient à la proportion sensiblement plus importante de « gros indépendants », c'est-à-dire de membres des professions libérales (notamment des avocats qui constituent 12,7 % de ce groupe) et de patrons de PME (19 %) alors que les cadres salariés y sont moins représentés que dans l'ensemble des maires élus en 2014 (8 % contre 10,5 %). La comparaison de leur profil professionnel avec celui des maires sortants de gauche qu'ils ont battus est menée dans la Figure 1.

L'analyse des campagnes municipales montre que la victoire des candidats de droite est souvent associée à des thématiques touchant à la vie commerciale en centre ville, délaissée au profit de l'urbanisation en périphérie, ou à l'opposition entre les intérêts municipaux et les intérêts nationaux qui auraient été défendus par les équipes PS ou PCF en place. On note également la présence fréquente des têtes de liste de droite au sein des chambres de commerce et d'industrie mais aussi à la direction de clubs sportifs locaux, notamment de football, fortement associés aux activités commerciales. Près de 30 % des nouveaux élus de droite participent ainsi à des associations locales. L'investissement local est fort, nourrissant des campagnes axées sur la proximité. Cela ne signifie pas que ces nouveaux élus ont été portés par des vagues d'enthousiasme puisque seulement 6 sur 62 ont été élus au premier tour⁴.

Cette population est remarquable par le fait qu'il ne s'agit pas de notables, du moins dans les termes de l'accumulation de mandats électifs. Plus de la moitié de ces nouveaux élus est composée soit de simples conseillers municipaux d'opposition (36 %) soit de militants n'ayant jamais eu aucun mandat électif (19 %). On ne compte dans leurs rangs que 7 députés (plus un député européen) et 2 sénateurs et 9 seulement cumulent un mandat municipal et un mandat départemental. En tout, 12 seulement, soit 19 %, ont un mandat local ou national sans être élus de la ville.

Cependant, la jeunesse relative de ces primo-accédants (trois ont moins de trente ans mais le tiers a moins de 43 ans) n'est pas synonyme d'ingénuité dans la vie politique. Le détail des activités professionnelles montre que 27 % d'entre eux sont des professionnels des entourages d'élus. On remarque également que la durée moyenne entre le début de leur engagement en politique (par l'adhésion à un parti, un mouvement de jeunes ou d'étudiant, une candidature ou une collaboration avec un élu) et les élections de 2014 est de 17,5 ans en moyenne. Au total, donc, le renouvellement de l'élite urbaine est le fait de candidats de droite ayant peu de mandats mais fortement impliqués dans les appareils partisans ou les réseaux de personnalités ayant développé leur « écurie » locale.

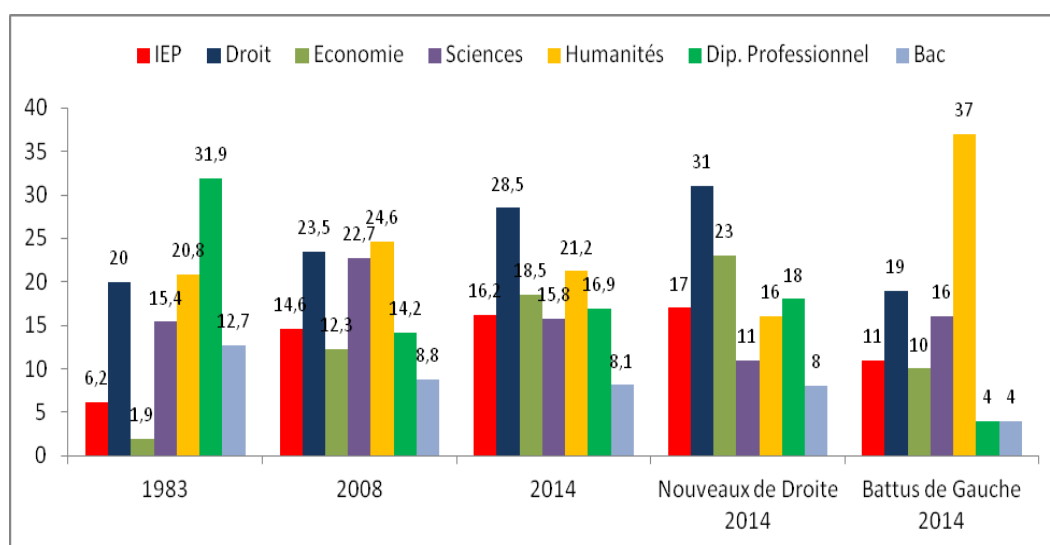
Ces données moyennes n'offrent qu'une compilation statistique de 62 duels locaux. On peut alors comparer plus précisément le profil des primo-accédants de droite à celui des maires de gauche sortants qu'ils ont battus.

Une première observation tient au fait que la défaite de la gauche dans les grandes villes est surtout celle des femmes puisqu'elles ne constituent que 11 % des nouveaux élus contre 21 % des maires sortants. Les sortants sont également bien plus expérimentés dans la vie politique puisque la durée moyenne entre leur premier engagement et les élections de 2014 est de plus de 30 ans. Leur moyenne d'âge est de 60 ans. Leur profil est souvent celui d'hommes et de femmes d'appareil puisque 31 % d'entre eux furent des professionnels des entourages. On peut enfin comparer la formation universitaire. Un seul d'entre eux a fait une grande école (Polytechnique) et 11 % sont diplômés d'un IEP alors que l'on compte parmi les primo-accédants de droite qui les ont remplacés un énarque, un polytechnicien, sept anciens des écoles de commerce et 17 % d'anciens des IEP. La distribution des diplômes est également sensiblement différente puisque les nouveaux maires sont bien plus souvent diplômés en droit et en économie.

⁴ À Argenteuil, Chalon-sur-Saône, Clamart, L'Hajÿ-les-Roses, Niort et Poissy.

Sur le long terme, comme le montre la Figure 3, les études de droit et surtout d'économie sont de plus en plus fréquentes, tout comme les diplômes des IEP alors que régresse la part des diplômes professionnels ou du seul baccalauréat. La part des diplômes scientifiques (y compris les diplômes d'ingénieurs) ou celle des humanités (histoire, géographie, sociologie, etc.) semble varier avec la proportion de maires de gauche, caractérisant des trajectoires sociales généralement moyennes. Il n'existe cependant pas de lien mécanique entre le diplôme et la situation socioprofessionnelle puisque la proportion élevée de diplômes professionnels chez les primo-accédants de droite en 2014 indique une présence fréquente de petits entrepreneurs.

Figure 3 - Les diplômes des maires (données cumulatives) de 1983 à 2014 en %



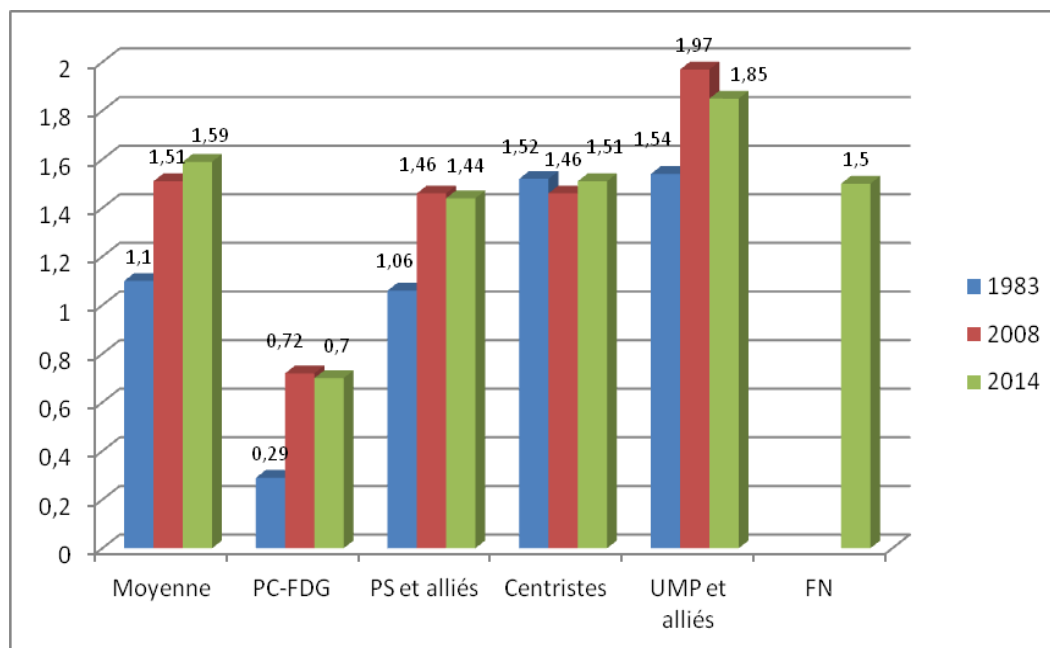
Source : Enquête Luc Rouban

3/ Un capital social important

Pour mesurer l'évolution du capital social des maires, a été construit un indice de ressources sociales constitué de l'appartenance du père à une profession supérieure (renseignée entre 97 % et 99 % pour les dates étudiées), le fait d'être passé par un IEP, par une ou deux grandes écoles et le fait d'exercer une profession supérieure⁵. On dispose ainsi d'un indicateur qui va de 0 à 5. En moyenne, l'indice de ressources sociales est passé de 1,51 en 2008 à 1,59 en 2014, ce qui indique une progression de la notabilité plutôt que son déclin. On est donc loin d'un renouveau du personnel politique. Les maires UMP restent les mieux dotés en ressources sociales en 2014 comme en 2008 alors qu'ils partageaient le premier rang avec les maires centristes en 1983. Pour information, on fait figurer l'indice moyen des deux maires FN qui s'établit à la hauteur de la moyenne.

⁵ On a changé l'indice de ressources sociales utilisé dans une note précédente qui utilisait un indicateur de relations familiales dans le monde politique ou dans les milieux élitaires qui s'avère assez peu fiable étant donné l'opacité assez grande qui règne en la matière.

Figure 4 - Les maires de 1983 à 2014 : Indice de ressources sociales par étiquettes



Source : Enquête Luc Rouban

4/ Le poids des appareils et l'affirmation de la dimension locale

En 2014, les maires des villes de plus de 30 000 habitants sont très généralement des professionnels de la politique bien ancrés dans les appareils partisans. L'image d'une nouvelle population de maires sans expérience est loin de la réalité. Il faut plutôt parler d'une localisation partielle du modèle notabiliaire, évolution qui peut suggérer un déplacement des investissements partisans vers les métropoles de la part des candidats mieux dotés en ressources d'appareil. On peut également souligner le fait que ce renouvellement est également associé à des stratégies de démission avant 2014 afin d'anticiper les effets de la loi anti-cumul à l'horizon 2017. À l'appui de cette thèse, on peut observer que 10,8 % des maires élus en 2014 l'ont été à la suite de l'organisation par le maire sortant de sa succession politique alors que cette proportion n'était que de 6,5 % en 2008. Ces facteurs n'ont cependant pas bouleversé le pouvoir municipal dans les grandes villes.

Tout d'abord, la proportion de maires primo-accédants est faible : 31 % contre 29 % en 2008, proportions qui s'inscrivent dans un taux de renouvellement moyen très stable depuis 1983. Par ailleurs, 6 % seulement des maires élus n'ont aucun mandat (contre 2,3 % en 2008 mais 5,4 % en 1983) et 14,6 % ne sont que conseillers municipaux ou maires-adjoints (contre 7,3 % en 2008). Ces données montrant un léger renouvellement sont cependant compensées par le fait que 58,5 % des candidats sont déjà au moins maires de la ville contre 50,7 % en 2008. On remarque également que 15 % d'entre eux sont députés-maires, 6 % sénateurs-maires et que 37 % d'entre eux ont été au moins une fois député avant d'être élus en 2014, ce qui est également en retrait par rapport à 2008 (43,8 %).

Même si on peut enregistrer des facteurs d'atténuation, la présence des maires des villes de plus de 30 000 habitants au sein de la classe politique nationale est toujours forte. En moyenne, 29 % des maires élus en 2014 faisaient partie des instances dirigeantes nationales de leurs partis respectifs contre 34,5 % en 2008.

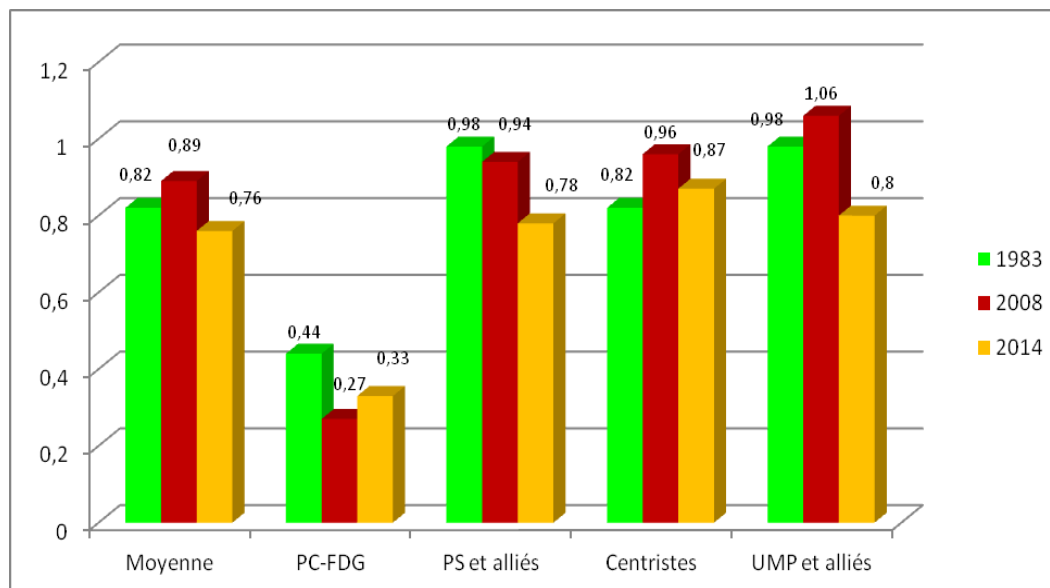
L'entrée dans la vie politique s'est moins souvent effectuée à partir de cabinets nationaux ou locaux ou de postes d'assistants parlementaires pour les maires de 2014 (20 % contre 28 % pour ceux de 2008), l'adhésion directe au parti étant plus fréquente, 19,6 % en 2014 contre 11 % en 2008. Les entrées locales, généralement par l'inscription sur une liste municipale à l'invitation d'une personnalité, restent au même niveau entre les deux consultations, autour de 44 %, tout comme l'entrée par les mouvements de jeunesse, 11 % dans les deux cas. En revanche, l'entrée par les syndicats se fait plus rare (4,5 % contre 6 % en 2008).

Par ailleurs, l'âge moyen d'entrée dans la vie politique est stable. Il se situe à 31,2 ans en 2014 contre 31,3 en 2008. Il se situe à 33,2 ans pour les maires UMP, 32,3 ans pour les maires centristes, 29,7 ans pour les maires PS et 22,4 ans pour les maires PCF-FDG, ce qui ne fait que traduire la sociologie différentielle de l'engagement dans les diverses formations partisanes.

Pour démêler une situation complexe liée au fait que les primo-accédants de droite constituent une sous-population statistique particulière qui ne joue que marginalement sur les équilibres d'ensemble, a été créé un indice d'appareil constitué par le cumul de plusieurs facteurs : le fait d'être passé au moins une fois dans un cabinet ministériel, d'avoir été membre d'un gouvernement, d'avoir été au moins une fois député et d'avoir été président ou vice-président d'un conseil général ou régional avant d'être élu⁶. L'indice s'échelonne de 0 à 5. Les résultats de l'étude montrent que la dimension locale semble avoir gagné du terrain en 2014, l'indice d'appareil ayant baissé légèrement, passant en moyenne de 0,82 en 1983 à 0,89 en 2008 puis à 0,76 en 2014. La moindre présence des têtes de listes municipales dans les appareils nationaux ou locaux a touché tous les partis sauf le PCF ou le FDG qui restent cependant à des étages très bas. L'indice des maires UMP est passé de 1,06 en 2008 à 0,80 en 2014 mais cette baisse est bien plus sensible pour les primo-accédants qui se situent à 0,4. En revanche, les primo-accédants centristes ont un indice supérieur à celui de la moyenne des maires centristes élus en 2014 (0,91 contre 0,87).

⁶ On ne retient pas les présidences ou vice-présidences d'EPCI qui étaient bien moins fréquents dans les années 1980 que dans les années 2000.

Figure 5 - Les maires de 1983 à 2014 : L'indice d'appareil par étiquette



Source : Enquête Luc Rouban

En conclusion, les élections municipales de 2014 ont permis un certain renouvellement des profils mayoraux notamment chez les candidats UMP. Mais le modèle notabiliaire et professionnalisé n'a pas été bouleversé.

Pour aller plus loin :

> FOUCAULT (Martial) et GOUGOU (Florent), *Bilan des élections municipales françaises de 2014 dans les villes de plus de 9 000 habitants*, Élections 2014, Les enjeux, note, n° 10, Paris, CEVIPOF, 16 avril 2014, 6 p.

<http://www.cevipof.com/rtefiles/File/PAGES%20FIGARO/noteMartialetFlorent2.pdf>

> ROUBAN (Luc), *L'élite urbaine : les maires des villes de plus de 30 000 habitants de 1983 à 2008*, Élections 2014, Les enjeux, note, n° 3, CEVIPOF, 21 janvier 2014, 5 p.

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/1147/publication_pdf_notelucrouban3.1.pdf